

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

---

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par  
Mme Pochon, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec la position prise par l'Assemblée nationale en première lecture, cet amendement supprime l'article 6 qui, tel qu'adopté par le Sénat, réduit à six mois la période couverte par les comptes de campagne, pour les élections présidentielles postérieures à 2017.